

République française
SAINT-CERNIN
CANTAL

Objet: Remboursement Transport scolaire année 2025-2026 - DE_042_2025

Séance du lundi 20 octobre 2025

Membres en exercice : 14

Date de la convocation: 13 octobre 2025

Présents : 10

Votants: 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

vingt octobre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de ANDRE DUJOLS, et du secrétaire de séance STEPHANIE GAILLARD

Présents : STEPHANIE SALIES représentée par Matthieu PIJOULAT, CHRISTELLE CHAUVET représentée par STEPHANIE GAILLARD ANDRE DUJOLS, BRUNO FILIOL, STEPHANIE GAILLARD, DANIELLE LACOMBE, THIERRY RIEU, JEAN CHRISTOPHE GUY, JORDAN ANGELVY, GEORGETTE TOUZY, LUC AVELLANEDA, Matthieu PIJOULAT

Représentés: STEPHANIE SALIES représentée par Matthieu PIJOULAT, CHRISTELLE CHAUVET représentée par STEPHANIE GAILLARD

Absents: SYLVIE LACOMBE, PIERRE DUPONT

Excusés:

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes du Pays de Salers est la collectivité organisatrice de second rang du transport scolaire et que la Région est organisatrice de premier rang, un tarif annuel du transport par enfant scolarisé a été fixé. A partir de cette année, les enfants scolarisés en école maternelle et élémentaire ne payeront pas le transport scolaire.

Le Conseil Municipal, après délibérations :

- décide de renouveler sa participation d'un montant de 80 euros (quatre-vingt euros) par enfant domicilié sur la commune et utilisant le service de transport scolaire payant attribués aux collégiens jusqu'à nouvel ordre.

Ce remboursement interviendra après fourniture du justificatif de paiement et d'un RIB auprès du secrétariat de Mairie.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de AURILLAC le
et publication ou notification du

23/10/2025
23/10/2025

Le Maire,
A. DUJOLS

Le Maire,
A. DUJOLS



Le secrétaire de séance,
S. GAILLARD

Date de transmission de l'acte: 23/10/2025
Date de réception de l'AR: 23/10/2025

015-211501754-DE_042_2025-DE
A G E D I